



Quoi de
neuf
à Uzein ?

Votre Mairie est ouverte : de 8h45 à 12h
les lundi, mardi, jeudi et vendredi ;
de 13h30 à 18h les mardi et jeudi

☎ **05 59 33 19 84**

Le maire
reçoit sur
rendez-vous



mairie@uzein.fr



uzein.fr



Commune d'Uzein

JANVIER 2024

Le maire et les conseillers municipaux vous souhaitent une très bonne année 2024 !

Le mot du maire

Une fois n'est pas coutume, ce bulletin municipal sort le second mercredi du mois ! Qui plus est, après le rendez-vous des vœux du maire et de son conseil municipal aux habitants dans la salle polyvalente samedi dernier. Vous pouvez retrouver tous les points abordés dans un article sur le site internet ou le FaceBook de la commune. Cela va rendre fade cet édito ... mais cela ne doit pas vous empêcher de lire le reste des informations dans ce bulletin !

Au nom du conseil municipal, je vous adresse nos vœux les plus sincères, de santé et de bonheur, de prospérité et de sérénité, de réussite et de paix, pour cette nouvelle année.

Ayons l'énergie et l'enthousiasme, pour transformer un maximum de ces vœux en réalité !

Merci à vous tous présents ou absents à cette cérémonie pour vos bons mots, je sais l'intérêt que vous portez à la vie dans notre village. Votre soutien et nos échanges constructifs nous poussent à poursuivre nos actions et facilitent la difficile gestion d'une commune.

Merci à tous les élus, tous les personnels communaux et tous les acteurs de la vie publique au village.

Bien à vous tous, Eric CASTET.

PV du conseil municipal du 13 novembre

1. Attribution de subventions pour l'année 2023
2. Service technique : création d'un emploi non permanent d'adjoint technique territorial à temps complet et recrutement d'un agent contractuel dans le cadre d'un accroissement temporaire d'activités pour la période du 15/11/2023 au 15/03/2024
3. Approbation du règlement intérieur de mise à disposition des salles communales
4. Tarifs de mise à disposition des salles communales et de location/vente de matériel
5. Vote du Budget Primitif 2023 : BUDGET ANNEXE PHOTOVOLTAÏQUE
6. Modification de la Régie Générale de recettes :
7. Fixation de la durée d'amortissement des subventions d'équipement versées par la commune
8. Emprunts Territoire Énergie des Pyrénées-Atlantiques : durée et montant des amortissements
9. Décision modificative n° 2 du Budget principal 2023
10. Demande de prêt de salles communales : Association Salsa Enfants Malades

Informations diverses

1. Réservez votre cuve de 1m³ » de récupération d'eau de pluie !

Les élus offrent la possibilité pour les villageois d'obtenir une cuve de 1 m³ classique (carcasse métallique montée sur palette) munies d'une vanne pour un tarif de 66 € pièce afin de récolter les eaux de pluie pour arroser leur jardin et plantations ... Dans un premier temps si vous êtes intéressés, veuillez laisser vos coordonnées en mairie. Suivant le nombre (25 minimum), nous serons livrés à l'atelier d'Uzein courant fin janvier 2024 et vous pourrez moyennant 66 € récupérer votre cuve puis votre eau de pluie !

2. Plate-forme communale de broyage Les créneaux pour déposer vos branches sont les jeudis 18 janvier et 1^{er} février 2024, les samedis 13 et 27 janvier 2024 entre 10 h à 12h. La plate-forme se trouve au bout de la rue Jacques LARREILLE (entre notre pâtisserie et la MAM) au niveau de la barrière de la digue. Les branches d'arbres (1 à 10 cm de diamètre) non résineux, sans feuilles ni autres déchets (terres, pelouse ...) peuvent être amenées par les administrés **après s'être inscrits en mairie**. Les branches seront broyées sur place par le personnel technique et si le stock le permet, les déposateurs de branches pourront prendre du broyat pour du paillage.

Les autres dates dans le prochain bulletin municipal.

Nous comptons sur votre collaboration et votre civisme pour respecter toutes ces règles afin que ce service, mis en place par les élus, continue à être cité comme exemple dans notre agglomération.

3. Rappel : des bouchons pour des bancs de l'école En juin dernier, lorsque les enfants du CME (conseil municipal des enfants) ont rapporté leurs projets, réfléchis toute l'année scolaire, aux élus du conseil, l'un d'entre eux portait sur la récolte de bouchons plastiques afin de les mouler pour en faire un banc pour l'école. Un banc nécessite environ 40 kg de plastique, l'idéal est le PP5 (polypropylène), plus costaud et résistant pour un usage extérieur. Concrètement, nous sollicitons tous les habitants pour mettre de côté les bouchons plastiques et les déposer dans un petit bac placé sous le porche du nouveau pôle enfance jeunesse. Nous ferons un point de la récolte et du devenir de ces bouchons dans un prochain numéro. Nous comptons sur vous afin que ce projet des enfants puisse aboutir.



4. Etat civil du second semestre 2023

Bienvenue à : Ezio LAURON Ezio, né le 28 juin, de M. LAURON Matthias et Mme HAAS Chanael, Lylia RICHE FONTES, né le 10 juillet, de M. RICHE Damien et Mme CLARA FONTES Juliana, Lucien DAUGROIS, né le 27 juillet, de M. DAUGROIS Brice et Mme LEGENDRE Elodie

Tom DAPP, né le 19 août, de M. DAPP Nicolas et Mme MALEMANCHE Camille

Iris ZWICK, née le 14 septembre, de M. ZWICK Jérémy et Mme MOLINA Emilie

Antoine BORDENAVE GOUTY, né le 19 octobre, de M. GOUTY Quentin et Mme BORDENAVE Emma

Emma GRENIER, née le 21 novembre, de M. GRENIER Julien et Mme LAGARDE Marie-Laurence

Milo DA-RÉ LLAMAS, né le 12 décembre, de Mme DA-RÉ Laure et Mme LLAMAS Vanessa

Awa AMIRI, née le 21 décembre, de M. AMIRI Ziaullah et Mme BOUCHANNAFA Oumayma

Mariage : M. CAVAILLÈS Adrien et Mme CHAVES Coralie, le 22 juillet

M. PETEL Anthony et Mme DANGLLOT Sandrine, le 12 août

Ils nous ont quittés : M. GAYOT Mathieu, le 11 novembre

M. LANUSSE-MAJOUREAU Bernard, le 27 novembre

5. Le Plan Communal de Sauvegarde : Le PCS est un outil réalisé à l'échelle communale, sous la responsabilité du maire pour planifier les actions des acteurs communaux de la gestion du risque (élus, agents municipaux, bénévoles, entreprises partenaires) en cas d'évènements majeurs naturels, technologiques ou sanitaires. Il a pour objectif l'information préventive et la protection de la population. Il se base sur le recensement des vulnérabilités et des risques (présents et à venir, par exemple liés au changement climatique) sur la commune (notamment dans le cadre du dossier départemental sur les risques majeurs établi par le préfet du département) et des moyens disponibles (communaux ou privés) sur la commune. Il prévoit l'organisation nécessaire pour assurer l'alerte, l'information, la protection et le soutien de la population au regard des risques.

Un groupe de travail d'élus est en train d'élaborer ce PCS communal pour une validation en conseil municipal. Il a fait appel à certains administrés qui seront contactés pour information.

6. Projets d'accélération de la production d'énergies issues du renouvelable.

L'article 15 de la loi n° 2023-175 du 10 mars 2023 relative à l'accélération de la production d'énergies renouvelables permet aux communes de proposer des Zones d'Accélération pour le développement de la production d'énergies renouvelables (ZAEEnR). Les zones pressenties par les communes doivent être identifiées et déclarées auprès des services de l'Etat.

Ces ZAEEnR sont constituées de zones géographiques susceptibles d'accueillir des équipements de production d'énergie renouvelable (photovoltaïque, méthanisation, géothermie, etc.). Elles ne garantissent pas leur autorisation, ceux-ci devant, dans tous les cas, respecter les dispositions réglementaires applicables et en tout état de cause l'instruction des projets reste faite au cas par cas. La loi prévoit que la commune détermine librement les modalités de la concertation avec le public, étant précisé que la délibération relative à ces ZAEEnR doit être présentée au conseil municipal, puis transmise au référent préfectoral. Cette transmission permettra d'une part d'abonder l'inventaire des zones d'accélération des ENR et d'autre part d'évaluer ce potentiel au regard des engagements nationaux en faveur du développement des énergies renouvelables. Enfin, ces zones permettront l'instruction des projets de développement des énergies renouvelables et des projets industriels nécessaires à la transition énergétique dans les Pyrénées-Atlantiques.

La consultation des habitants est organisée ainsi : - par voie électronique sur le site de la mairie,
- par mise à disposition pour consultation des pièces en mairie aux jours et heures d'ouverture du Jeudi 11 Janvier 2024 au Mardi 30 Janvier 2024,
- mise à disposition pour consultation des pièces en mairie lors de permanences assurées par M. le Maire, organisées les samedi 13, 20 et 27 Janvier 2024 de 9h00 à 11h00.

POUR TOUT PROJET, la porte d'entrée pour un particulier reste La Maison de l'Habitat rue des cordeliers à PAU 05 59 27 85 80 ouvert les lundi, mercredi, jeudi et vendredi de 8h45 à 17h, le mardi de 10h30 à 17h

Informations des associations et des sections du Foyer Rural d'Uzein

1. Association UNC et AMICALE des ANCIENS COMBATTANTS D'UZEIN MOMAS 11 novembre 2023.

Après la messe des anciens combattants en l'église de Sauvagnon, toute la population était conviée à la cérémonie au monument aux morts d'Uzein à 11h45. L'insigne de porte-drapeau a été remis à M. Estrade Robert par le président local, Daniel LALEU.

Un vin d'honneur a été offert par la municipalité dans la salle des associations. Pour les adhérents et adhérentes à notre association, un repas a clôturé la journée, au restaurant El Olivar.



2. L'âge d'or en Assemblée Générale

Le club de l'âge d'or Uzein/Momas/Aubin tiendra son AG le Jeudi 18 janvier à 15 h dans la salle des associations d'Uzein. Lors de cette AG seront présentés aux membres de l'association les divers rapports :

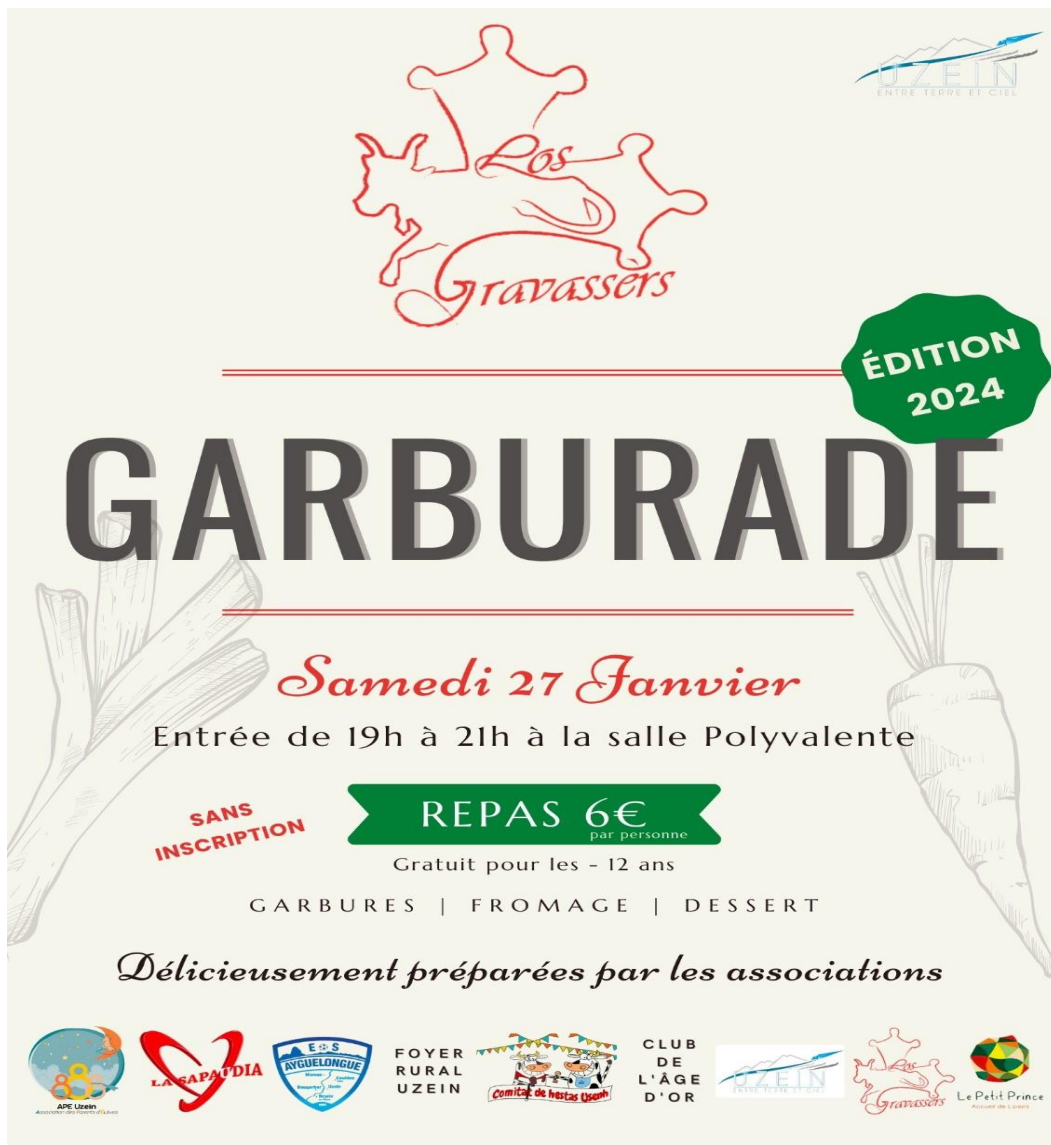
- Moral et financier du club de l'année 2023 ;
- le rapport des différentes activités Gym douce, fil en aiguille, belote et jeux de société, belotes inter clubs, sorties journées, voyage d'une semaine, journée champêtre, soirée bourret/châtaignes
- et enfin repas de fin d'année ;

Renouvellement du tiers sortant du Conseil d'Administration, prévisions pour l'année 2024.

Les adhérents du club sont invités à participer à cette A.G. qui se terminera par la prise des inscriptions d'Adhésion et nous ne saurons nous quitter sans le partage de la galette et le verre de l'amitié. Toute nouvelle personne intéressée pour rejoindre le club sera la bienvenue



3. GARBURADE des Gravassers !



ÉDITION 2024

GARBURADE

Samedi 27 Janvier

Entrée de 19h à 21h à la salle Polyvalente

SANS INSCRIPTION

REPAS 6€
par personne

Gratuit pour les - 12 ans

GARBURES | FROMAGE | DESSERT

Délicieusement préparées par les associations

Logos: APE Uzein, LA SAPARDIA, E.S. ARGUELONGUE, FOYER RURAL UZEIN, Comité de Festas Uzein, CLUB DE L'ÂGE D'OR, UZEIN, Le Petit Prince